



RAPPORT

DU CONSEIL MUNICIPAL

AU

CONSEIL GENERAL

CONCERNANT

l'analyse des participations et investissements en matière d'énergie et le soutien de projets innovants (par ex. turbinage de l'eau potable, installations photovoltaïques, etc.) pour sortir du nucléaire au profit des énergies renouvelables et la promotion de ces dernières.

Postulats

(développés et acceptés en séance du Conseil général du 02.11.2011)

Juin 2012



1	TEXTE DES POSTULATS	3
2	Préambule	3
3	REPONSE	4
3.1	Approvisionnement énergétique	4
3.1.1	Situation au niveau Suisse	4
3.1.2	Situation au niveau régional (Sierre Energie SA)	4
3.1.3	Situation au niveau communal	7
3.1.3.1	Sierre comme actionnaire de Sierre Energie SA	7
3.1.3.2	Sierre comme consommateur d'électricité	7
3.1.3.3	Sierre comme Cité de l'énergie	8
3.1.3.4	Sierre comme producteur d'électricité	9
3.1.4	Centrale nucléaire de Bugey	9
3.1.4.1	Suret� des installations	9
3.1.4.2	Int�r�t financier pour la commune de Sierre	10
3.2	Sortir du nucl�aire	10
4	Programme de politique �nerg�tique	11
5	Conclusions	12

Convention d'unit s :

- 1 kWh (kilowatt-heure) = 1 kW pendant une heure
- 1 MWh (megawatt-heure) = 1'000 kWh ou mille kWh
- 1 GWh (gigawatt-heure) = 1'000'000 kWh ou un million de kWh
- 1 TWh (terawatt-heure) = 1'000'000'000 kWh ou un milliard de kWh



1 TEXTE DES POSTULATS

Les postulats, dont les textes suivent, ont été déposés par :

1. l'Alliance de Gauche

Postulat pour

"que le Conseil municipal analyse dans les meilleurs délais ses participations et investissements en matière d'énergie et soutienne des projets innovants (par ex. turbinage de l'eau potable, installations photovoltaïques, etc.) pour sortir du nucléaire au profit des énergies renouvelables"

2. le groupe libéral-radical

Postulat pour

"des mesures de promotion des énergies renouvelables"

2 Préambule

Consommation électrique moyenne des ménages suisse :

- | | |
|-----------------|--|
| • 1'600 kWh/an | logement de 2 pièces avec cuisinière électrique |
| • 2'500 kWh/an | logement de 4 pièces avec cuisinière électrique |
| • 4'500 kWh/an | logement de 4 pièces avec cuisinière électrique et chauffe-eau électrique |
| • 4'500 kWh/an | logement de 5 pièces avec cuisinière électrique et sèche-linge (sans chauffe-eau électrique) |
| • 7'500 kWh/an | maison individuelle de 5 pièces avec cuisinière électrique, chauffe-eau électrique et sèche-linge |
| • 25'000 kWh/an | maison individuelle de 5 pièces avec cuisinière électrique, chauffe-eau électrique, sèche-linge et chauffage électrique à résistance |
| • 13'000 kWh/an | maison individuelle de 5 pièces avec cuisinière électrique, chauffe-eau électrique, sèche-linge et pompe à chaleur de 5 kW pour le chauffage |

source : <http://www.strompreis.elcom.admin.ch>

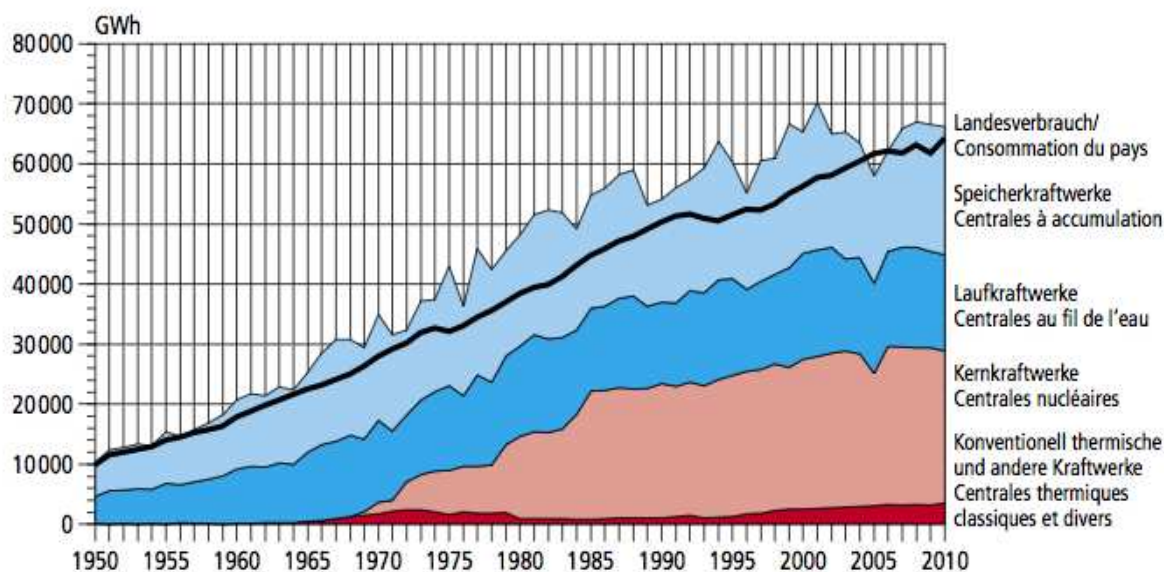
3 REPONSE

3.1 Approvisionnement énergétique

3.1.1 Situation au niveau Suisse

En 2010, la consommation d'électricité de la Suisse a augmenté de 4,0%, pour s'établir à 59,8 milliards de kilowattheures (kWh).

Le graphique suivant montre l'évolution de la consommation depuis 1950.



Nous consommons 6x plus d'électricité qu'en 1950. Si aucune mesure n'est prise, pour faire face à une augmentation de seulement 1.5% par an, il faudrait poser un mètre carré de panneau solaire photovoltaïque chaque 5 secondes, ou construire une éolienne comme celle de Collonges tous les 2 jours, ou une centrale à gaz comme Chavalon tous les 2 ans et demi, ou une centrale nucléaire comme celle de Leibstadt tous les 10 ans. On ne peut donc pas agir uniquement sur la production d'électricité.

Le Conseil fédéral a donc défini une stratégie énergétique pour 2050 :

“Le Conseil fédéral souhaite continuer de garantir une sécurité élevée de l'approvisionnement énergétique en Suisse, mais sans le nucléaire à moyen terme. C'est ce qu'il a décidé le 25 mai 2011. Les centrales nucléaires actuelles seront mises à l'arrêt à la fin de leur durée d'exploitation et ne seront pas remplacées. Afin de garantir la sécurité d'approvisionnement, le Conseil fédéral table, dans le contexte de sa nouvelle stratégie énergétique 2050, sur des économies accrues (efficacité énergétique), sur le développement de la force hydraulique et des nouvelles énergies renouvelables et, au besoin, sur la production d'électricité à base de combustible fossile (installations de couplage chaleur-force, centrales à gaz à cycle combiné) ainsi que sur les importations. Il s'agira par ailleurs de développer rapidement les réseaux d'électricité et d'intensifier la recherche énergétique.”

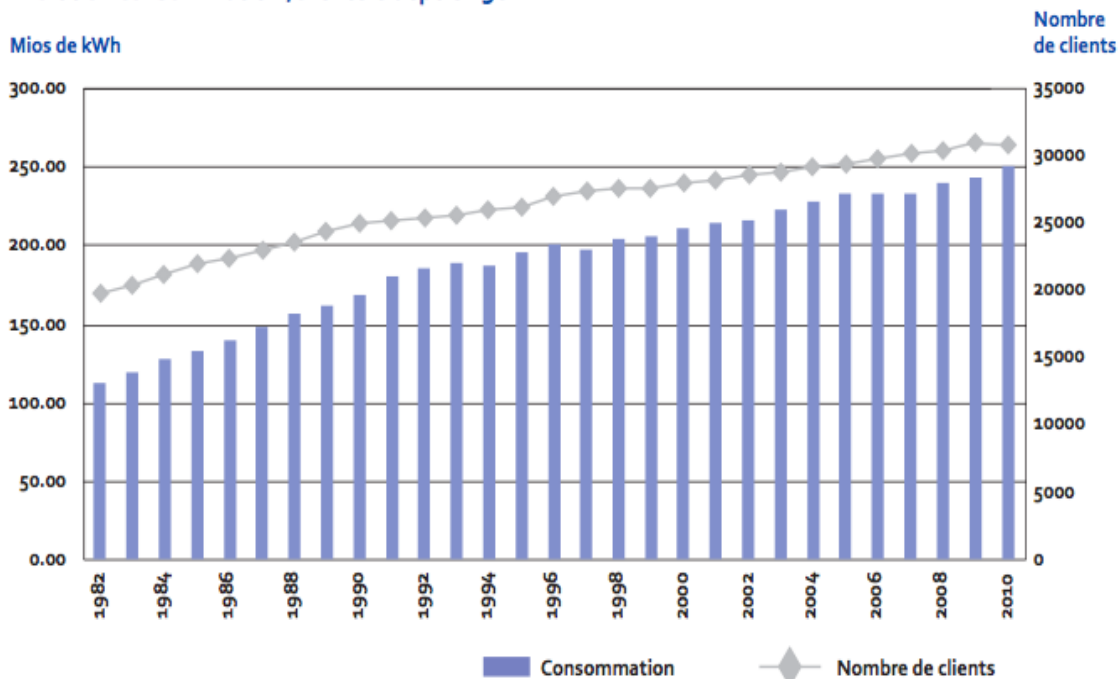
3.1.2 Situation au niveau régional (Sierre Energie SA)

En 2010, l'électricité entrée sur le réseau de Sierre Energie SA s'est élevée à environ 250,5 millions de kWh, soit une augmentation de 2,78 % par rapport à l'année précédente (+7 millions de kWh).



Le graphique suivant montre l'évolution de la consommation depuis 1982.

Evolution consommation /clientèle depuis 1982



Pour 2010, les pertes en ligne et la consommation reportée, à savoir la différence entre l'énergie entrée sur le réseau et celle acheminée aux clients finaux se sont montées à 4,48 % de l'énergie totale entrée sur le réseau (-11 millions de kWh).

La consommation a doublé dans la région depuis 1984, alors qu'elle a augmenté de 50% sur la même période au niveau Suisse.

En 2004 Sierre Energie SA a installé environ 200 m² de panneaux solaires photovoltaïques à l'Aminona, pour une production d'environ 35'000 kWh/an.

Cette année encore, plus de 1'400 m² de panneaux solaires photovoltaïques seront installés par Sierre Energie SA en collaboration avec le TECHNO-pôle.

En 1997 et 2009, les anciennes Communes de Grimetz et de St-Jean en partenariat avec Sierre Energie SA, ont construit deux mini-centrales turbinant les eaux potables et produisant en tout annuellement environ 800'000 kWh.

Entre 2010 et 2011, Sierre Energie SA a proposé d'étendre ce partenariat à d'autres communes.

A ce jour, toutes les communes actionnaires de Sierre Energie SA, à l'exception de Grône, ont signé une convention avec Sierre Energie SA pour le développement des énergies renouvelables dans le domaine des mini-centrales hydrauliques, centrales photovoltaïques et couplages chaleur au biogaz.

A souligner que dans le domaine du couplage chaleur force, Sierre Energie SA vient d'installer à la Step de Noës une turbine à vapeur qui devrait produire annuellement 1 million de kWh sur une consommation annuelle totale de plus de 2 millions de kWh

Ces réalisations récentes montrent que la Commune par Sierre Energie SA n'est pas restée inactive dans le développement de production d'électricité au moyen d'énergies renouvelables.



Par contre, ces réalisations représentent une production supplémentaire d'environ 2 millions de kWh à mettre en relation avec les 250 millions de kWh consommés par les clients ou les 7 millions de kWh d'augmentation de la consommation en 2010. En comparaison, l'éolienne de Collonges produit 4 millions de kWh/an. A ce rythme, il faudrait donc en installer deux par an, juste pour couvrir l'augmentation...

Un certain nombre de projets sont à l'étude dans le domaine du turbinage des eaux potables.

La pression sur les ressources en eau augmente et continuera d'augmenter au niveau de la région sierroise, principalement en raison de la modification du cycle de l'eau due aux changements climatiques. Des mesures d'adaptation doivent aller dans le sens de la gestion de l'eau à l'échelle non plus communale, mais régionale, tout en respectant les droits et les spécificités des communes.

Le potentiel du turbinage des eaux potables sur le territoire des communes partenaires de Sierre Energie SA est estimé à environ 5,4 millions kWh pour 7,8 millions d'investissements mais malheureusement pas sur le territoire de la commune de Sierre. Il faut être conscient qu'actuellement il est très difficile de trouver des participations dans des installations de production à partir des énergies renouvelables.

Pour la Ville de Sierre, l'approvisionnement en eau potable est en grande partie assurée par le pompage de la Raspille qui ne dispose pas de chute et donc pas de forces hydrauliques. Le seul projet envisagé concerne le turbinage des eaux des sources de Mollens à Zerni. Actuellement, ce projet est bloqué compte tenu des incertitudes sur l'avenir des dites sources.

Par contre, en sa qualité de bénéficiaire des droits d'utilisation de l'eau du bassin de la Raspille et de ses affluents, la Ville de Sierre est partie prenante du Nouveau Concept de Gestion des Eaux (NCGE) de la Lienne à la Raspille. Ce concept recouvre tous les aspects liés à l'eau y compris la production d'énergie électrique. La phase avant-projet fait état d'un potentiel hydroélectrique non exploité de près de 40 millions kWh.

La loi sur l'énergie (art. 7a LEne) oblige les gestionnaires de réseaux électriques à racheter la production d'énergie renouvelable selon des tarifs définis. Les nouvelles énergies renouvelables peuvent bénéficier de la rétribution à prix coûtant (RPC). Pour cela un fonds est alimenté par une taxe sur l'énergie. En 2011 cette taxe était de 0.45 ct/kWh, ce qui représente une contribution des 31'000 clients de Sierre Energie SA de CHF 1'046'000.--. Le Conseil fédéral pourrait augmenter cette taxe jusqu'à 0.9 ct/kWh, mais pour 2012, la RPC a été fixée à 0,35 ct/kWh, du fait que de nombreux projets n'ont pas encore été réalisés.

A souligner que sur le réseau de Sierre Energie SA, 7 installations ont bénéficié de la RPC en 2011 pour un montant de CHF 100'000.--. Pour 2012 il faudra rajouter l'installation photovoltaïque du technopôle pour un montant de CHF 80'000.--.

Le seul bémol, c'est que dans le domaine du photovoltaïque, un certain nombre de projets sont en liste d'attente. Afin de soutenir ces petits projets, Sierre Energie SA accepte de reprendre l'énergie refoulée au prix de 15 ct/kWh + TVA, soit 16,2 ct/kWh. En tenant compte uniquement du refoulement pour l'énergie produite au moment où le client la consomme, le prix correspond au prix de vente de Sierre Energie SA, soit 18,77 ct/kWh, ce qui représente une plus-value non négligeable par rapport au prix d'achat de Sierre Energie SA. Les dernières recommandations de la Confédération pour ce type d'énergie fixe le prix de reprise minimum à 10,83 ct/ kWh TVA incluse. La direction de Sierre Energie SA est d'avis que les conditions actuelles sont équitables.

Concernant le Smartgrid, il semble utile de rappeler certains faits.

Le réseau de Sierre Energie SA est équipé depuis des décennies d'un système de télécommande qui gère le double tarif, l'éclairage public ainsi que différentes charges thermiques tels les boilers électriques, les chauffages électriques et les fours de boulangerie.

Cette télécommande permet d'optimiser la charge des réseaux et par conséquent d'enclencher des appareils électriques dans des plages horaires plus avantageuses.



Aujourd'hui sous l'appellation smartgrid se retrouve toute une série de fonctions servant aussi bien le gestionnaire du réseau que le client consommateur.

Parmi celles-ci, la présentation simplifiée de la consommation périodique (jour, mois, année) avec des comparaisons sur les périodes antérieures devrait permettre la prise de conscience par le consommateur de son mode de consommation. Cette démarche s'adresse à tous, industriels, artisans et résidents. Elle s'inscrit au chapitre de l'efficacité énergétique.

Selon l'Office fédéral de l'énergie, le potentiel global d'économies de chaleur et d'électricité par l'efficacité énergétique est de l'ordre de 30 à 70% selon les domaines, et ce sans perte de confort. (cf. "Plate-forme de l'efficacité énergétique de SuisseEnergie").

Le développement de la voiture électrique est souvent présenté comme le bon complément à un réseau intelligent. Pour être cohérent, la consommation annuelle d'électricité de la voiture électrique doit être d'origine locale et renouvelable considérant le défi de la production d'électricité, accentué encore par la décision de se passer de nucléaire.

3.1.3 Situation au niveau communal

3.1.3.1 Sierre comme actionnaire de Sierre Energie SA

La Ville de Sierre est l'actionnaire majoritaire de Sierre Energie SA avec 60% du capital actions. La société compte 142 employés, réalise 68 millions de chiffre d'affaires générant un cash flow de 7 millions et dégageant un bénéfice de 1,6 millions de francs redistribué aux actionnaires sous forme de dividende.

Sierre Energie SA s'occupe en plus du service de l'eau de la Ville, du gaz (Sogaval) et du télé-réseau (Télévision Sierre SA, Vario, Netpus). Cette position unique permettrait de mener des projets innovants combinant information et gestion de l'énergie.

3.1.3.2 Sierre comme consommateur d'électricité

La Ville de Sierre consomme annuellement pour ses propres besoins, environ 6 millions de kWh électriques qu'elle achète à Sierre Energie SA.

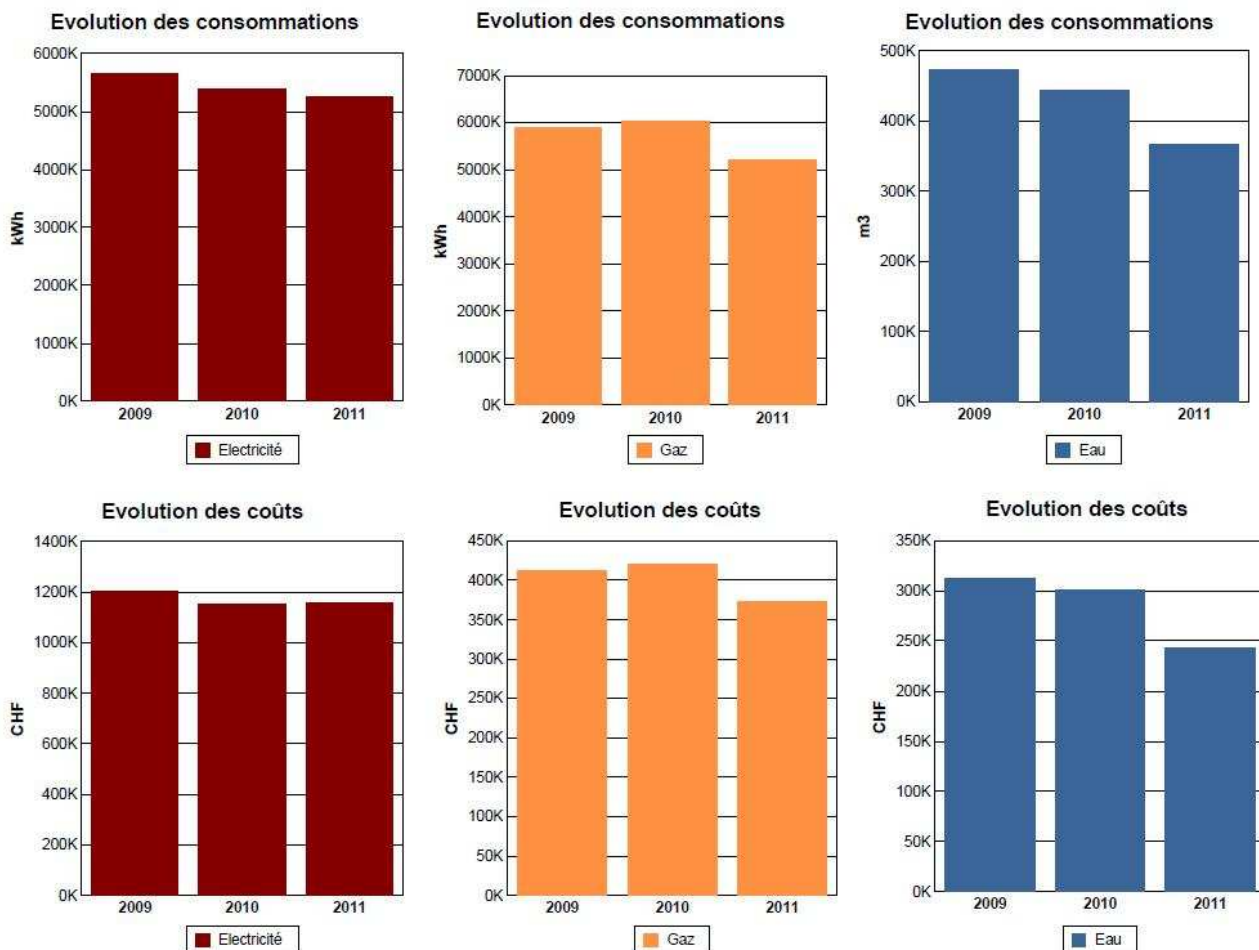
L'origine de plus de 90 % de ce courant électrique est classé "agents énergétiques non vérifiables" considérant le fait que Sierre Energie SA renonce à acheter des certificats d'origine en s'approvisionnant sur les marchés européens. Par contre, le client peut de manière volontaire, acheter de l'électricité renouvelable.

La Ville de Sierre pourrait demander à Sierre Energie SA d'acheter des certificats d'origine pour de l'hydroélectricité et de ne lui vendre que de l'énergie électrique renouvelable certifiée. Les coûts supplémentaires devraient avoisiner les 0,3 cts/kWh soit environ CHF 18'000.- par année pour la Ville de Sierre. C'est à ce prix que Sierre Energie SA commercialise le million de kWh auquel elle a droit dans le cadre du partenariat établi avec Energie hydro-Gougra.

Le suivi régulier de ses consommations conformément à la politique de maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie a permis à la Ville de Sierre de stabiliser voir réduire ses consommations.

Ces travaux ont permis de développer des outils de gestion mettant en relation le profil de consommation avec le numéro de l'installation (METAS), l'identifiant du bâtiment selon le registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) avec le lien sur le plan comptable harmonisé des Communes suisses (MCH2).

Le tableau ci-après montre cette évolution en kWh et en francs.



La réduction de la consommation de gaz est due principalement au fait que l'année 2011 a été particulièrement plus chaude que l'année précédente (~13%).

3.1.3.3 Sierre comme Cité de l'énergie

La Ville de Sierre participe activement au programme SuisseEnergie pour les Communes depuis 2002 via son affiliation à l'Association « Cité de l'énergie ». Dans ce cadre, elle a procédé en 2010 à un ré-audit de sa politique énergétique qui lui a permis d'obtenir pour la troisième fois le label « Cité de l'énergie ». Celui-ci doit en effet être confirmé tous les quatre ans (ré-audit quadriennal).

Le programme de politique énergétique contenu dans le rapport « Cité de l'énergie » (RCE) expose la stratégie de développement énergétique territorial de la Ville de Sierre. La stratégie définie contribue fondamentalement à réduire les besoins, promouvoir les énergies renouvelables, renforcer l'efficacité énergétique, assurer un approvisionnement durable de la commune et gérer durablement la mobilité.

Ainsi, par son engagement actif dans le processus « Cité de l'énergie® », la ville de Sierre est en mesure de prouver constamment et de manière crédible la réalisation de ses activités en matière énergétique.



Rapport « Cité de l'énergie » (RCE)

Les aspects contextuels dressent un état de la situation, réalisé grâce au catalogue de mesures eea « Cité de l'énergie », qui figure dans son intégralité dans le rapport « Cité de l'énergie » (RCE) au chapitre 3.3. Le RCE est le document officiel de l'Association « Cité de l'énergie » qui permet à la commune de renouveler pour la deuxième fois du label « Cité de l'énergie » de la ville de Sierre (troisième certification).

Le ré-audit qui a été ainsi effectué a permis à la ville de réactualiser un état des lieux complet dans les six domaines suivants : développement territorial / bâtiments et installations communaux / approvisionnement et dépollution / mobilité / organisation interne / communication et coopération.

L'évaluation des actions réalisées est mentionnée, comme indicateur global du travail effectué par rapport au potentiel spécifique de la commune (cf. chapitres 1.1 et 3.1 du RCE). Les aspects stratégiques définissent la stratégie de développement énergétique souhaité. Pour cela, dans le cadre de missions à accomplir, une vision a été déterminée (finalité de la démarche à 20 ans), des principes directeurs définis (philosophie de travail) et des objectifs spécifiques définis pour les 10 prochaines années.

Une planification énergétique territoriale complète ce dispositif. Celui-ci spatialise les éléments de la planification, notamment les énergies de réseau (CAD, chauffage à distance) afin de garantir la prise en compte des aspects liés à l'aménagement du territoire. Les aspects opérationnels exposent les éléments pour la mise en œuvre ; à savoir le plan d'actions et l'organisation pour gérer et suivre la planification de manière continue.

Ce programme de politique énergétique de la ville de Sierre a été élaboré, entre avril et juin 2010, de manière participative avec les responsables politiques et techniques communaux via la commission Cité de l'énergie, accompagnée par le Conseiller « Cité de l'énergie » accrédité par l'Association « Cité de l'énergie ». Il s'adresse aux autorités communales et aux services administratifs, à la délégation technique communale, aux services cantonaux et à toutes les autres personnes qui désirent s'informer de manière détaillée sur l'évolution des activités de politique énergétique de la Ville de Sierre

3.1.3.4 Sierre comme producteur d'électricité

Par sa participation active dans des sociétés dans lesquelles elle joue un rôle important, la Ville participe à la production d'électricité indigène et renouvelable. Il s'agit de l'UTO, du couplage chaleur force de la STEP de Granges, de Valpellet, de GazEl (méthanisation) et de Sierre Energie SA pour les panneaux solaires photovoltaïques.

Les participations de la Ville de Sierre produisent chaque année environ 135 millions de kWh pour une consommation de 97 millions de kWh sur le territoire communal. Environ 73% sont d'origine hydraulique (Gougra, Lizerne, Mattmark) et le reste d'origine nucléaire (34 millions de kWh produits à la centrale de Bugey).

Une partie importante de la marge d'autofinancement de la Ville (11 millions) provient des bénéfices des aménagements de production. Pour l'exercice 2011, la marge brute est de CHF 7'636'179.-

3.1.4 Centrale nucléaire de Bugey

3.1.4.1 Sûreté des installations

EDF a publié en septembre 2011 un "rapport d'évaluation complémentaire de la sûreté des installations nucléaires au regard de l'accident de Fukushima". Le document de 386 pages est disponible online à l'adresse suivante :

<http://energie.edf.com/html/energies/ecs/2011/bugey/index.htm>



A la page 326 il est écrit : « *En synthèse, compte tenu de leur conception initiale, des réexamens de sûreté opérés sur ces réacteurs et des dispositions prises pour maîtriser en permanence les points à réexaminer au regard du référentiel de sûreté en vigueur, la présente Evaluation Complémentaire de Sûreté montre une bonne robustesse de l'état de sûreté des réacteurs de Bugey vis à vis de leur domaine réglementaire de sûreté.*

En ce qui concerne les moyens préventifs de protection des installations contre les effets d'un séisme et d'une inondation, le niveau de robustesse actuel procure une marge satisfaisante au-delà du dimensionnement.

Ces analyses montrent également une bonne robustesse des moyens de secours en place en cas de perte totale et cumulée des sources électriques et de refroidissement, en particulier compte tenu du nombre de lignes de défense prévues à la conception et supposées perdues de façon déterministe dans les scénarios les plus pénalisants de la présente évaluation.

Enfin, pour les accidents graves extrêmes, ces analyses confirment l'apport que constituent, en termes d'intégrité de l'enceinte et donc de protection des populations vis-à-vis d'éventuels rejets radioactifs, les moyens mis en place suite aux accidents de TMI et Tchernobyl. »

La convention de démantèlement dont il est fait mention en page 125 du Rapport des comptes 2009 se rapporte à la convention signé le 27 mars 2009 réglant le démantèlement de Bugey2-3 qui suite au paiement du montant défini libère EGL et la Ville de Sierre de toute obligation au titre de démantèlement de Bugey 2-3 de manière ferme et définitive. Le risque lié aux frais de démantèlement a été réglé par cet accord.

3.1.4.2 Intérêt financier pour la commune de Sierre

En 2010, Sierre Energie SA a fourni 236 millions de kWh électriques aux 30'932 clients de son réseau de desserte dont 97 millions de kWh sur le territoire communal de Sierre.

La participation de la Ville de Sierre à la centrale de Bugey produit annuellement environ 34 millions kWh soit l'équivalent de 35 % de l'énergie électrique consommée sur l'ensemble du territoire communal en dehors de celle consommée par les grandes entreprises (Constellium et Novelis entre autres)

Pour information, cette participation représente l'équivalent de 6 éoliennes comme celle de Collonges ou une surface de 136'000 m² soit 14 terrains de football couverts de panneaux solaires photovoltaïques.

Sur le plan financier et sur la base de la valorisation actuelle, cette participation de la Ville de Sierre a permis d'enregistrer un bénéfice moyen d'environ 1,8 millions de francs par an pour un investissement initial de 1,3 millions de francs.

3.2 Sortir du nucléaire

L'approvisionnement énergétique par le biais d'une production nucléaire n'est pas une solution viable à très long terme pas plus que celle d'origine fossile.

Devenir indépendant des importations énergétiques, voilà une vision qui fascine de nombreux territoires.

Réduire la dépendance énergétique consiste à économiser l'énergie, à privilégier l'efficacité énergétique et à couvrir les besoins énergétiques avec les énergies renouvelables locales. Mais c'est aussi et surtout modifier le visage et les structures en profondeur, au profit de l'économie, de la société et de l'environnement.



La vision de l'autosuffisance énergétique est globale. Le secteur des transports enregistre une très forte consommation d'énergie. Or, celle-ci peut être réduite grâce à des concepts d'aménagement du territoire. Promouvoir les transports publics et les formes de mobilité plus douces telles que le vélo ou la marche à pied permet de préparer la voie de l'autonomie énergétique.

L'aménagement du territoire et la mobilité sont donc les éléments clés de cette vision.

Les énergies renouvelables sont importantes et créatrices d'emplois. Toutefois, il ne s'agit pas d'abuser du concept d'autosuffisance énergétique pour bétonner les derniers plans d'eau naturels ou installer des éoliennes ou des panneaux solaires à grande échelle sur des espaces vierges.

La plupart des territoires qui aspirent à une autonomie énergétique s'appuient sur le concept de durabilité dans ses trois dimensions (social, économique et environnemental). Toutefois, lorsqu'il s'agit de passer à la réalisation concrète, les aspects socio-économiques priment souvent sur les aspects écologiques. Cette problématique est particulièrement manifeste quand la construction d'unités de production d'énergie fait apparaître des conflits d'objectifs avec la protection de l'environnement. Mais un territoire ne peut être considéré comme durable que s'il tient également compte de la protection de la nature et du paysage.

La voie de l'autonomie énergétique est surtout empruntée là où des subventions sont disponibles. Aussi les subventions publiques doivent-elles favoriser les emplois qui ont un effet positif sur le climat. Les mesures incitatives pour les territoires autosuffisants en énergie sont un bon instrument à cet égard : elles créent des emplois et améliorent les filières économiques locales.

Pour la Ville de Sierre, ces subventions pourront être financées par le compte de fonctionnement 70.410.314.03 intitulé MESURE D'ECONOMIE D'ENERGIE comme cela se fait depuis 2008.

4 Programme de politique énergétique

La Ville de Sierre a réalisé en 2010 le deuxième ré-audit de sa politique énergétique via le catalogue de mesures "Cité de l'énergie"

Approuvé le 29 juin 2010 par le Conseil Municipal, le programme de politique énergétique permet à la Ville de disposer de sa planification énergétique territoriale.

Cet outil d'analyse met en évidence les principaux enjeux du développement énergétique territorial pour les 10 à 15 prochaines années, à savoir :

- 1. Réduire la consommation d'énergie par une utilisation économe, rationnelle et efficace de celle-ci.**
- 2. Assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire, notamment en exploitant les possibilités de production locales.**
- 3. Augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale.**
- 4. Réduire les impacts sur l'environnement liés à la production et à la consommation d'énergie.**
- 5. Informer, communiquer et sensibiliser les groupes cibles sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.**



C'est un document de planification directrice ; c'est-à-dire qu'il lie moralement les autorités, dans le sens où il expose les perspectives de développement de la Ville en matière énergétique. C'est la traduction locale des objectifs du programme SuisseEnergie, au niveau national, et des dispositions légales en la matière de l'Etat du Valais, au niveau cantonal. Concrètement, il définit clairement des objectifs tangibles pour le développement énergétique durable de la Ville de Sierre.

Ce document est disponible sur le site de la Ville de Sierre à l'adresse :

http://www.sierre.ch/multimedia/docs/2012/05/Programme_de_politique_energetique.pdf

5 Conclusions

L'approvisionnement durable en énergie passera par une réduction de la consommation résultant entre autre de l'augmentation de l'efficacité énergétique et par l'augmentation de la production d'énergies renouvelables.

Sortir du nucléaire d'ici 2035 ou 2050, selon les dernières déclarations de Madame Leuthard, Conseillère fédérale en charge du dossier, en évitant la prolifération des centrales à gaz, passera par un investissement massif dans les nouvelles énergies renouvelables.

Il faudra également densifier les réseaux de transport d'électricité considérant le grand nombre de d'unités plus petites et décentralisées pour la production d'énergie renouvelable.

Cela passera par une augmentation de la taxe CO₂ de CHF 36.- à CHF 60.- la tonne et probablement par la perception de cette taxe sur les carburants également.

Quant à la taxe d'encouragement pour les productions d'énergies renouvelables RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté) prélevée sur tous les kWh électriques fournis, elle subira également des augmentations. De 0,35 cts/kWh actuellement elle montera à 0,9 cts par kWh électrique livré. Une RPC à 1,9 cts/kWh est déjà évoquée.

Une aide financière du type RPC pour la réalisation de panneaux solaires photovoltaïques privés sur le territoire communal est actuellement à l'étude.

De plus, les petites installations et les infrastructures publiques ne pourront probablement plus bénéficier de cette aide financière que représente la RPC lors de sa redistribution.

Réduire notre dépendance énergétique est une priorité importante de notre Administration. Poursuivre l'assainissement de nos immeubles, augmenter l'efficacité énergétique de nos infrastructures et de nos installations techniques sont également des axes d'engagement prioritaires.

Pour financer ces opérations, le bénéfice résultant de notre participation à la centrale nucléaire du Bugey revêt une très grande importance et il ne faut pas nous en défaire.

De plus, la taxe prélevée par les distributeurs d'électricité sur chaque kWh électriques fournis au chapitre des prestations aux collectivités publiques (PCP) pour l'utilisation du domaine public représente un apport de plus de CHF 600'000.- par an à la Ville de Sierre.

La Ville de Sierre et les Communes d'Anniviers, Chippis et Chalais disposent de participations dans les aménagements de production équivalent à 190 millions de kWh sur les 240 millions distribués par SIESA sur son réseau de desserte permettant de négocier au mieux les contrats de fournitures et de valorisation.

Il s'agira de concentrer nos efforts sur la production indigène d'énergies renouvelables financé par nos comptes de fonctionnement dans les limites des consignes budgétaires validées par le Conseil Général.



Les sources d'énergies renouvelables (hydraulique, solaire, bois, énergie des déchets, biomasse, géothermie, éolien) et la valorisation des rejets thermiques sur les sites industriels représentent l'option prioritaire qui permettra un approvisionnement en énergie durable et pauvre en carbone.

Sierre, le 11 juin 2012

François Genoud
Président

Yves Mathieu
Secrétaire municipal adjoint